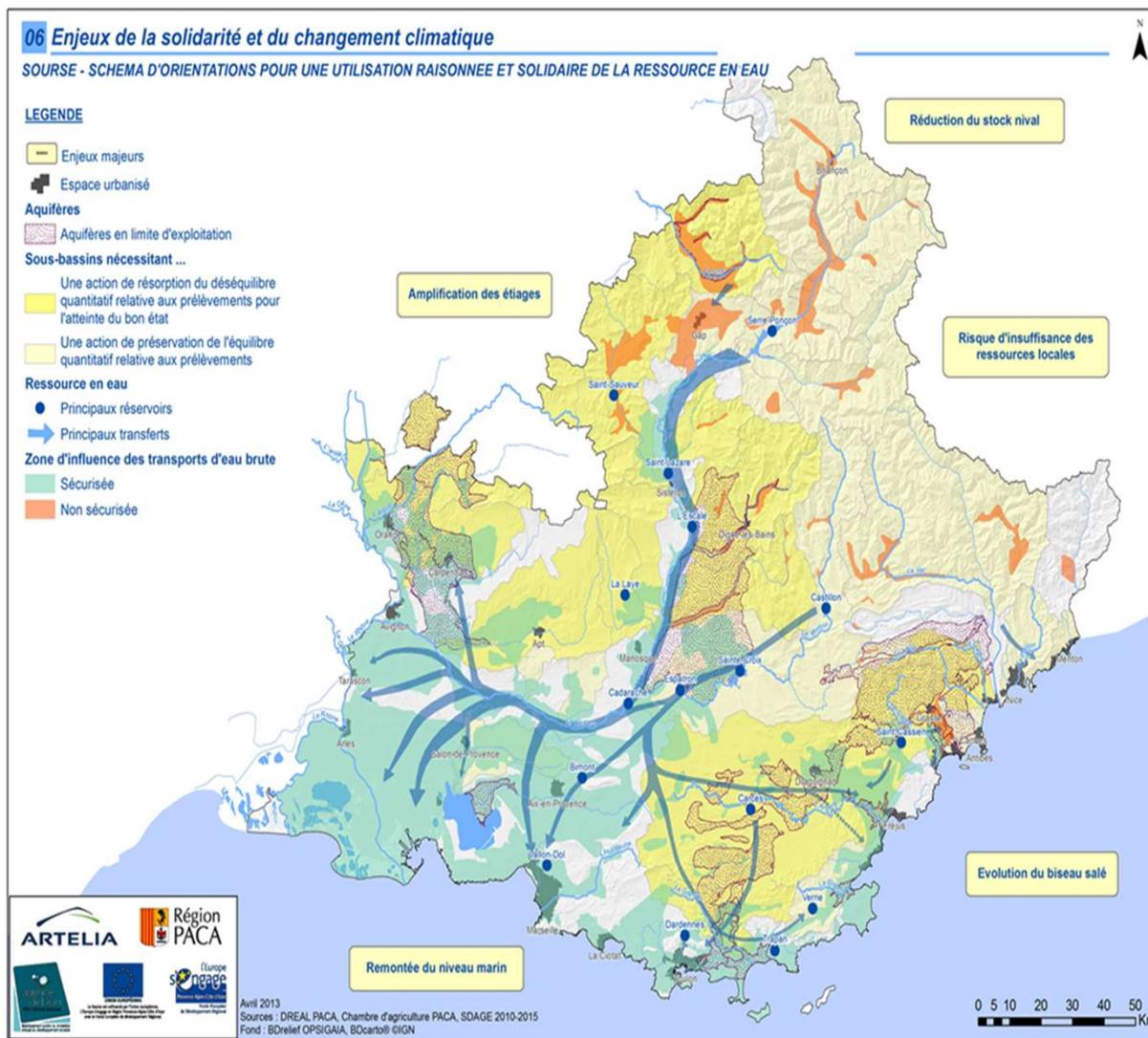


La stratégie régionale renouvelée sur la ressource en eau et la gestion intégrée milieux aquatiques et humides

Journée d'information et d'échanges à
destination des élus des FDAAPPMA

28 juin 2018 - Gardanne





- ressource superficielle couvre **86 % des usages** et **2/3 Durance-Verdon**
- **Objectif DCE : 66 % des ME en bon état en 2021**
- Ressource mal répartie dans le temps et dans l'espace
- Déséquilibre d'exploitation des aquifères
- 30 ressources souterraines classées par SDAGE comme ressources stratégiques AEP
- Potentiel Economies d'eau = **centaines de Mm3**
- **70 collectivités GMA : 83 % population régionale**
- **46 000 km de cours d'eau**
- **Droits d'eau concession SCP : Durance-Verdon**
- **Chaîne Durance : 10% de la production hydraulique nationale**

Les engagements contractuels et statutaires

- **CPER 2015-2020: 28 M€ Axe III :** reconquête de la biodiversité et préservation des ressources
 - **Mesure 2 :** améliorer la gestion durable et intégrée de l'eau et des milieux aquatiques
- **CPIER Plan Rhône : 4 M€**
- **FEDER 2014-2020 : 9 M€ (mesure continuité écologique)**
- **FEADER 2014-2020: 18 M€ (hydraulique agricole)**
- **Participation statutaire aux syndicats mixtes : 680 000€ (GIPREB , SMAVD)+SYMADREM**
- **Volet eau de l'ARPE : RRGMA, OREMA, ...**

Une stratégie régionale renouvelée en juillet 2017

- **issue du schéma régional de la ressource en eau (SOURCE)**
- **en cohérence avec les compétences de la Région (aménagement du territoire, biodiversité, dev économique)**
- **la gestion intégrée des milieux aquatiques et humides :**
- Soutenir les outils de programmation de gestion intégrée à l'échelle des BV
- préserver la biodiversité aquatique
- agir sur la prévention du risque inondation (restauration physique et morphologique)
- **la ressource en eau :**
- accompagner l'adaptation de la ressource face au changement climatique
- préserver la qualité des eaux superficielles et souterraines
- mettre en œuvre les actions proposées par l'AGORA (assemblée pour une gouvernance opérationnelle de la ressource en eau et des aquifères)
- **l'hydraulique agricole**

La politique régionale de l'eau : transversale et contractuelle

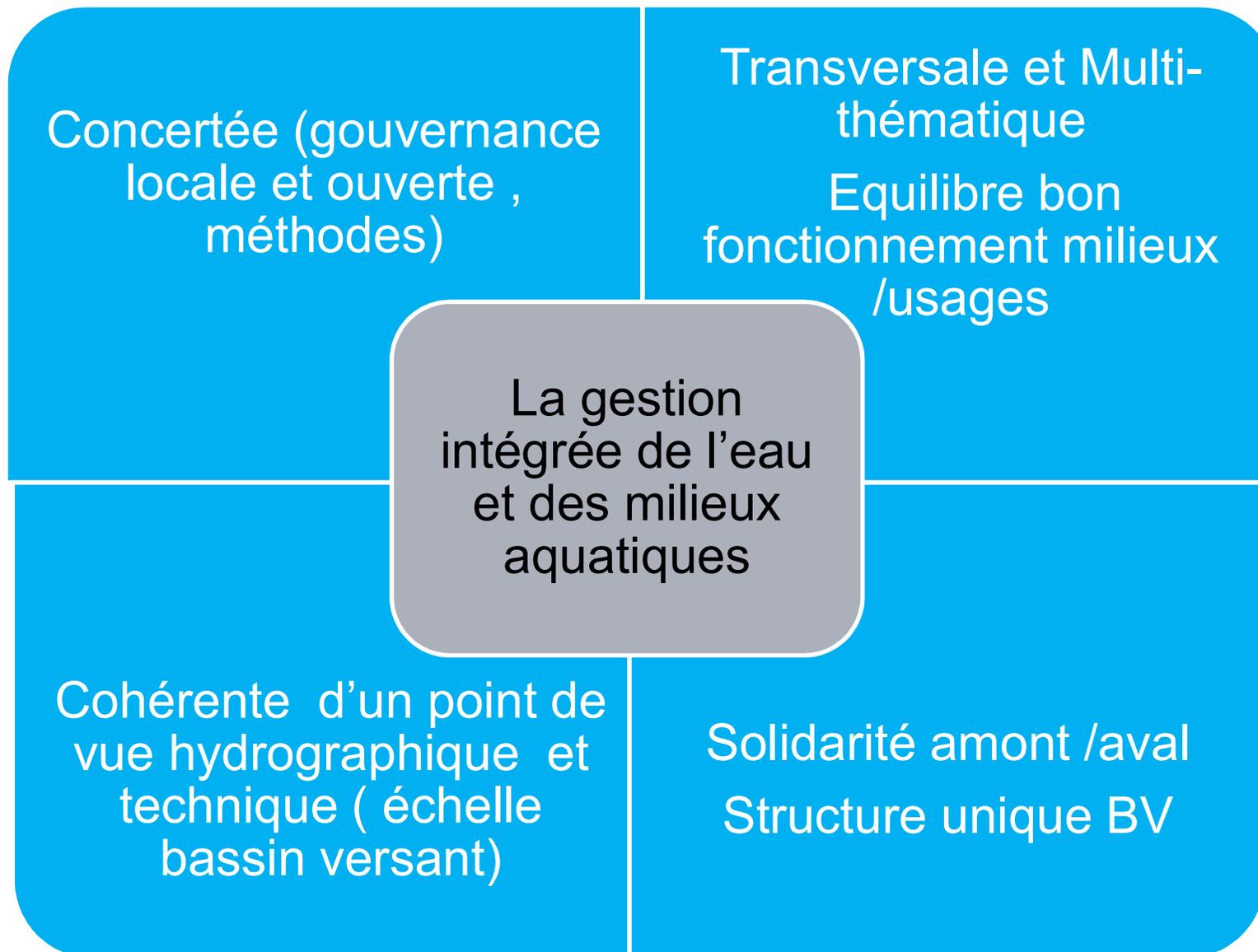
- **Planification locale de l'eau**
- La participation aux instances du Comité de bassin dont la **présidence par la Région** de la commission territoriale régionale et la commission géographique
- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et son programme de mesures
- La participation à l'élaboration des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
- Le soutien des contrats de milieux (15 contrats en cours d'exécution)
- La prise en compte des enjeux « eau » dans l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) qui intègre le volet biodiversité aquatique du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)
- **Une mission d'animation et de concertation** dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques bientôt transférée à la Région (article 12 loi NOTRe)

Nouveaux cadres d'intervention votés en 2017 sur les volets ressource en eau, gestion intégrée des milieux aquatiques

- ✓ Meilleure lisibilité des interventions et resserrement autour des compétences de la Région (biodiversité et aménagement du territoire)
- ✓ des évolutions pour mieux prendre en compte:
 - restauration physique, morphologique des cours d'eau et la gestion des zones humides (réservoirs biodiversité)
 - amélioration connaissances du fonctionnement des milieux et de leur évolution (vulnérabilité changt climatique)
 - structuration gouvernance locale de l'eau (GEMAPI)
 - volet spécifique sur la gestion des eaux souterraines
 - problématiques qualité de l'eau (pollutions émergentes, fin aides assainissement)
- ✓ 3 cadres d'intervention concernant :
 - La gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau;
 - La gestion intégrée des milieux aquatiques et humides ;
 - L'hydraulique agricole

La gestion intégrée des milieux aquatiques et humides

- **Deux fondamentaux :**
 - la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques
 - échelle de gestion au niveau du bassin versant
- **Des priorités fortes:**
 - Privilégier la contractualisation territoriale (contrats de milieux) ou thématique (conventions cadre pluriannuelles avec les partenaires associatifs)
 - Intérêt régional des projets
 - Vision pluriannuelle des actions et des engagements
- **5 dispositifs :**
 - Gouvernance et animation territoriale
 - Connaissance , recherche et expertise technique
 - Restauration physique et morphologique –réduction du risque inondation
 - Biodiversité aquatique, trame bleue , zones humides
 - Participations statutaires



Dispositif « gouvernance et animation territoriale »

- **Objectifs :**
- **Renforcer la gouvernance locale et accompagner la mise en œuvre de la compétence GEMAPI**
- **Information, sensibilisation aux problématiques de l'eau, concertation et communication**
- **Ingénierie financière et ingénierie de projet pour une meilleure efficacité des projets**

Dispositif « gouvernance et animation territoriale »

- **Elaboration d'un outil de programmation de gestion intégrée des milieux aquatiques et humides à l'échelle d'un bassin versant (Contrat de milieu, SAGE,)**
- **Assistance à MO en concertation communication, Assistance à MO en ingénierie de projet**

Modalités d'intervention :

Bénéficiaires: *structures publiques gestionnaires de milieu aquatique (intercommunalités compétentes, EPAGE, EPTB, établissements publics).*

Taux maximal d'intervention: 30%

Actions en régie non éligibles

Etat d'avancement des Contrats de Milieu en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

LEGENDE

Contrat de rivière, delta, étang *

- Emergence (3)
- Elaboration (5)
- Mise en oeuvre (17)
- Achevé (6)

Total au 31/12/2016 :
36 contrats de milieu

Contrat de baie *

- Emergence (0)
- Elaboration (1)
- Mise en oeuvre (4)
- Achevé (0)

- Réseau hydrographique
- Cours d'eau structurants au niveau régional
- Plans d'eau (>=30ha)
- Limite régionale PACA
- Préfecture de région
- Préfectures de département
- Régions ou pays voisins

* Un contrat de milieu suit 4 phases :

- Emergence : réflexion préalable, élaboration du dossier de candidature
- Elaboration : agrément préalable, arrêté de constitution du comité de rivière, rédaction du contrat, agrément définitif.
- Mise en oeuvre : signature du contrat, mise en oeuvre des actions.
- Achevé : après la date de clôture.

Les contrats de canaux n'apparaissent pas sur cette carte

0 10 20 40 Km



Pôle métier
Eau & Environnement



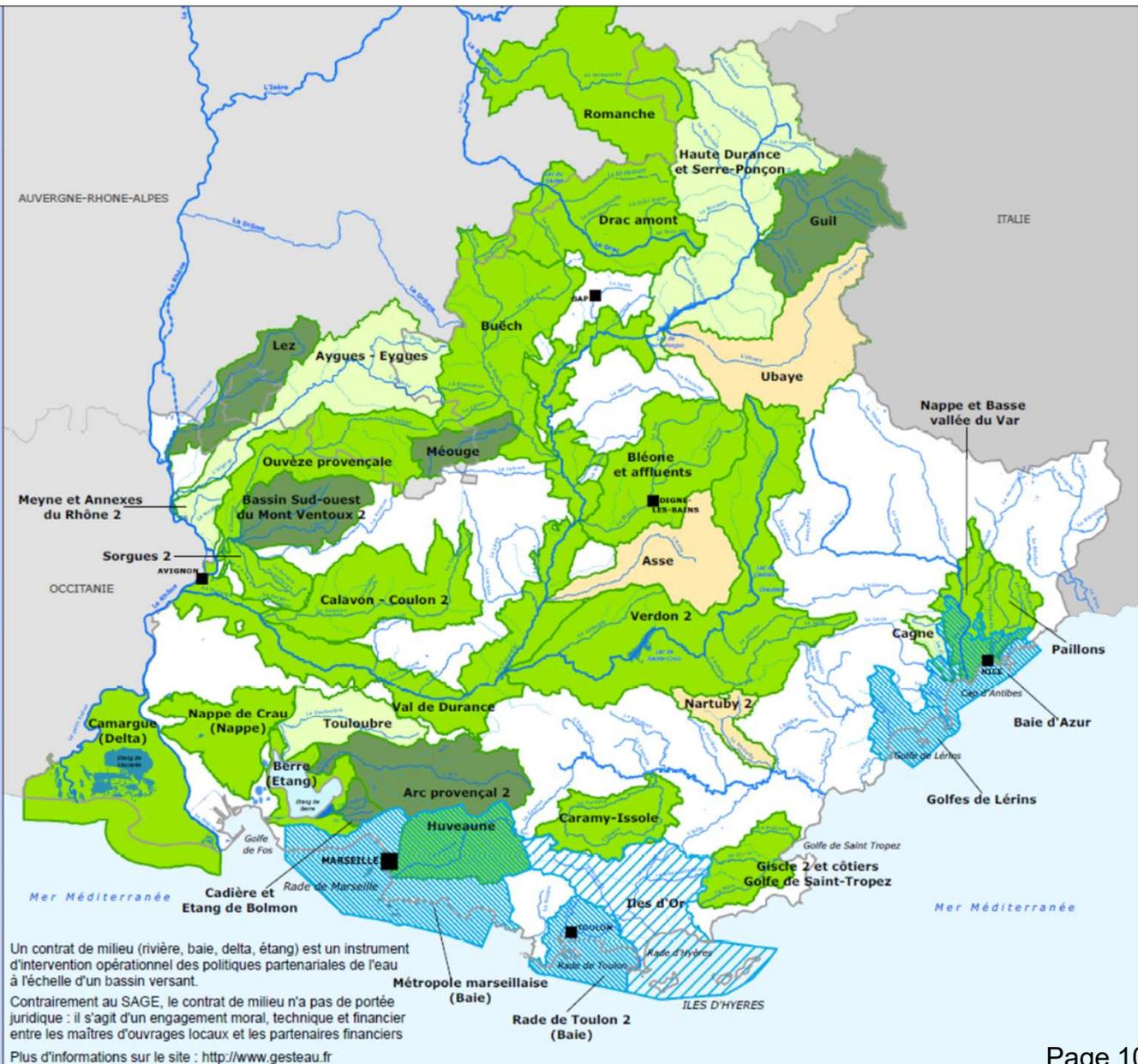
Source des données : Région PACA dans le cadre d'un groupe de travail partenarial au sein du Pôle eau et environnement du CRIGE PACA (composé notamment de la Région, de l'ARPE, de l'Agence de l'eau RMC, des Départements et de la DREAL)

Date de validité : Décembre 2016

Fonds de carte : © IGN - BD Carthage v3 / GEOFLA ©

Réalisation : ARPE PACA - Mars 2017

Données et carte sur le site : www.crige-paca.org



Un contrat de milieu (rivière, baie, delta, étang) est un instrument d'intervention opérationnel des politiques partenariales de l'eau à l'échelle d'un bassin versant.

Contrairement au SAGE, le contrat de milieu n'a pas de portée juridique : il s'agit d'un engagement moral, technique et financier entre les maîtres d'ouvrages locaux et les partenaires financiers

Plus d'informations sur le site : <http://www.gesteau.fr>

Dispositif « connaissance, recherche et expertise technique »

- **Objectifs :**
 - **Développer et diffuser la connaissance sur les milieux et les espèces**
 - **Favoriser l'innovation**
 - **Renforcer les partenariats avec des associations de portée régionale œuvrant dans la protection des milieux aquatiques et humides , autour d'objectifs communs**

Dispositif « connaissance, recherche et expertise technique »

- **Outils de connaissance et de suivi et actions de recherche**
- **Etudes et actions d'animation dans la cadre de conventions partenariales**

Modalités d'intervention :

Bénéficiaires: structures publiques gestionnaires de milieu aquatique (intercommunalités, EPAGE, EPTB, établissements publics), associations et fondations de portée régionale, organismes de recherche .

Taux maximal d'intervention: 30%

Actions réalisées en régie non éligibles, pour les autres bénéficiaires, montant plafond de dépenses à 400€/j

Etablissement d'une convention cadre pluriannuelle précisant les objectifs, les modalités de suivi et l'évaluation des actions

Dispositif « restauration physique et morphologique- réduction du risque inondation »

- **Objectifs :**
 - **Mettre en œuvre un plan de reconquête des cours d'eau et de leurs fonctionnalités**
 - **Promouvoir la restauration morphologique des cours d'eau , en lien avec la réduction de l'alea inondation**
 - **Accompagner l'entretien et la restauration des ripisylves pour la biodiversité et la réduction du risque inondation dans le cadre de programmes pluriannuels de gestion intégrée**

Dispositif « restauration physique et morphologique- réduction du risque inondation »

- Programmes pluriannuels de restauration et d'entretien des cours d'eau
- Restauration morphologique des cours d'eau (espace de bon fonctionnement, dynamique latérale, continuité écologique et sédimentaire)

Modalités d'intervention :

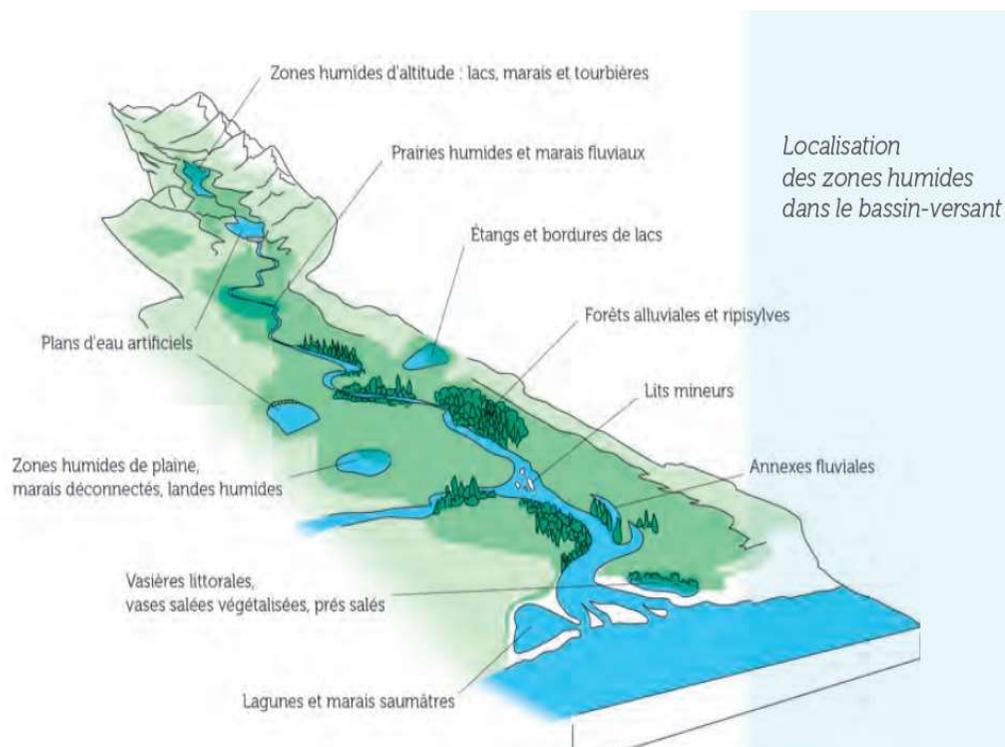
Bénéficiaires: structures publiques gestionnaires de milieu aquatique (intercommunalités compétentes, EPAGE, EPTB), Conseils Départementaux, établissements publics, fédérations départementales de Pêche .

Taux maximal d'intervention: 30%

Dépenses éligibles :

- études et réalisation des travaux
- Actions réalisées en régie non éligibles - pour les bénéficiaires autres que les collectivités , montant plafond de dépenses de 400 € /j

Dispositif « biodiversité aquatique - trame bleue - zones humides »



- des milieux qui représentent environ 200 000 ha en PACA
- des milieux très variés supports d'une grande biodiversité
- des rôles encore trop méconnus : absorption des petites crues, alimentation du débit des rivières et réalimentation des nappes, pouvoir d'épuration, support d'usages (économiques, loisirs)

Objectifs :

- améliorer la connaissance (et le porter à connaissance)
- enrayer la dégradation et restaurer
- protéger

Dispositif « biodiversité aquatique - trame bleue - zones humides »

□ **Connaissance et élaboration de stratégies ZH**

- **Etudes de connaissance pour l'identification, la délimitation des zones humides et leur espace de fonctionnalité, la caractérisation de leur état de conservation (inventaires ...)**
- **Actions de recherche**
- **Elaboration de stratégies « zones humides » à l'échelle des bassins versants ou Elaboration de plans de gestion à l'échelle d'une zone humide**

Modalités d'intervention :

- **Bénéficiaires** : *structures publiques gestionnaires de milieu aquatique (intercommunalités, EPAGE, EPTB), Conseils Départementaux, établissements publics, communes et leurs groupements gestionnaires de ZH, associations et fondations ayant une convention d'objectifs avec la Région , organismes de recherche (pour actions de connaissance et de recherche) .*
- **Taux maximal d'aide** : 30 % max (+10% si RNR)
- **Condition** : utilisation Rhoméo et SIT Zones humides PNR

Dispositif : biodiversité aquatique - trame bleue - zones humides

- *Restauration des zones humides et lutte contre les espèces invasives*
- **travaux de restauration et de rétablissement ou maintien des fonctionnalités**
- **lutte contre les espèces invasives :**
 - actions de connaissance et de veille
 - opérations d'élimination

Modalités d'intervention :

- ***Bénéficiaires:** idem précédemment*
- ***taux maximum d'aide :** 30 % max (+10% si RNR)*
- *priorité donnée aux zones humides issues des inventaires départementaux ou stratégie zones humides Plan Rhône*
- *pour les espèces invasives, nécessité d'un protocole d'action préalable*

Dispositif : biodiversité aquatique - trame bleue - zones humides

- ❑ **Animation, sensibilisation, communication sur les ZH et valorisation sociale**
- **Animation territoriale à l'échelle régionale (réseau régional de gestionnaires de zones humides)**
- **Outils et supports de sensibilisation et de communication**
- **Valorisation sociale des milieux aquatiques (travaux de « conception légère » d'embellissement de cours d'eau en centre urbain avec composante pédagogique)**

Modalités d'intervention :

- **Bénéficiaires: idem précédemment**
- **Taux maximum d'aide : 30 % (+10% si RNR) pour animation, communication - 20 % pour valorisation sociale**
- **non éligible: acquisitions foncières, parkings, voirie, cheminements, barrières, tables ...**
- **Condition : utilisation Rhoméo et SIT Zones humides PNR**

La gestion de la ressource en eau

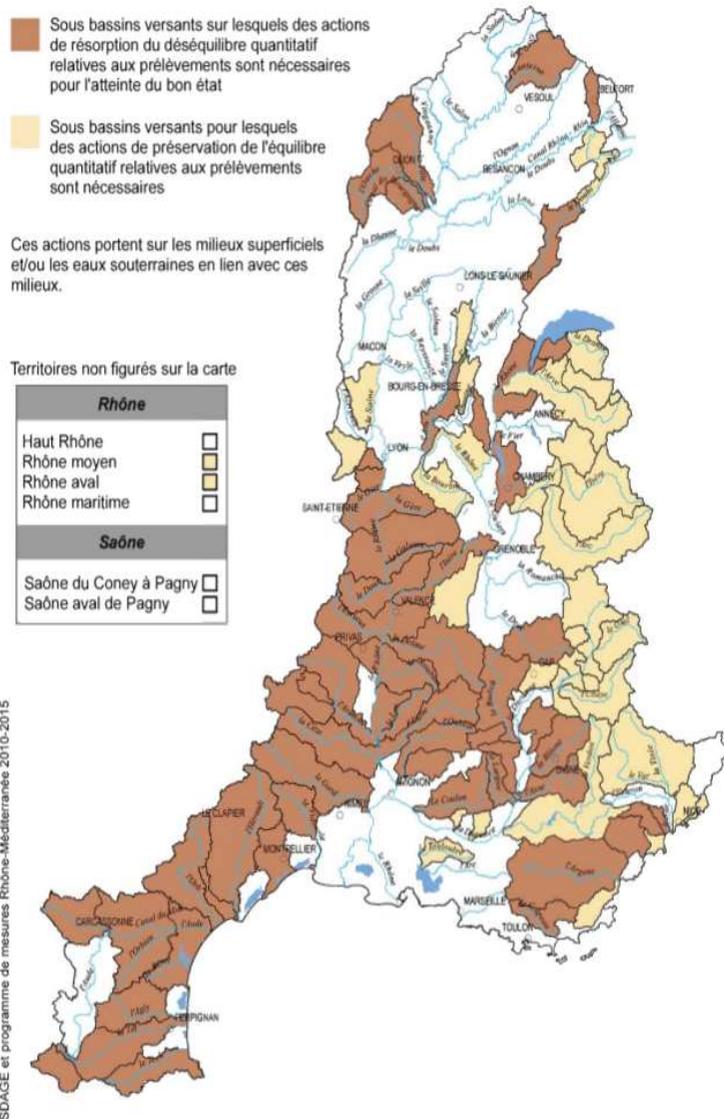
Quatre dispositifs :

- « **La gestion quantitative de la ressource en eau** » qui permet notamment une réponse opérationnelle aux objectifs du SOURCE sur les eaux superficielles et leurs usages ;
- « **La gestion qualitative de la ressource en eau** » qui traite des nouveaux enjeux émergents, du suivi et de la connaissance de la qualité des eaux de surface et souterraines ;
- « **La gestion des eaux souterraines** » qui est la traduction opérationnelle de la Stratégie Régionale sur les Eaux Souterraines ;
- « **Les actions de l'AGORA** » qui permet d'accompagner les projets proposés par les commissions thématiques sur trois champs prioritaires : développement économique et l'innovation, adaptation au changement climatique et communication.

Dispositif : Gestion Quantitative de la Ressource en Eau

Les incidences du changement climatique sur la ressource en eau sont devenues, ces dernières années, une réalité en région méditerranéenne.

La région Provence Alpes Côte d'Azur connaît ainsi de nombreux **bassins versants déficitaires** où la pérennité de certains usages peut être remise en cause si aucune mesure d'adaptation n'est mise en place pour gérer de manière optimale, raisonnée et solidaire la ressource en eau. Cette prise de conscience est également la résultante de prescriptions et obligations réglementaires nouvelles pour les bassins (PGRE, ZRE, OUGC, etc.).

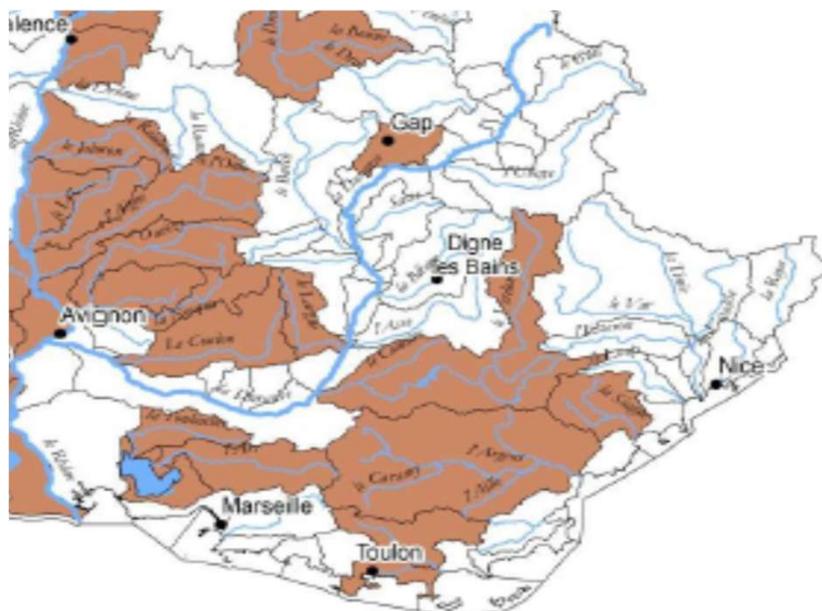


Dispositif : Gestion Quantitative de la Ressource en Eau

- **Connaissance du fonctionnement des masses d'eau superficielles**
- **Connaissance des prélèvements et des usages**
- **Etudes pour la mise en place de dispositifs innovants élaboration de mesures de gestion de la ressource en eau à l'échelle du BV**
- **Incitation à la sobriété des prélèvements (animation territoriale, sensibilisation/communication)**
- **Etudes pour la recherche de ressources de substitution.**

Modalités d'intervention:

- ❖ ***Bénéficiaires : Collectivités territoriales et leurs groupements, syndicats mixtes, établissements publics, organismes d'études ou de recherche, groupement d'intérêt public, sociétés d'aménagement régional, associations.***
- ❖ ***Etudes et actions : 0 à 30% du TTC***
- ❖ ***Réseaux de suivi : 0 à 30% du TTC (ou du HT)***
- ❖ ***Etudes avant travaux et travaux d'expérimentation : 0 à 30% du HT***



CARTE 5D-A
Lutte contre la pollution par les pesticides :

■ Sous bassins nécessitant des mesures pour restaurer le bon état et contribuer à la réduction des émissions au titre du programme de mesures 2016-2021

Un nouveau défi issu du diagnostic du SOURSE : la prévention des **pollutions diffuses**, notamment concernant les **micropolluants** : les pesticides bien sûr, mais aussi les molécules médicamenteuses, les nanoparticules, les produits cosmétiques ...

La Région souhaite donc encourager l'amélioration et la diffusion de la connaissance sur ces **enjeux dits « émergents »**, tout en maintenant son soutien aux actions de suivi des pollutions plus classiques

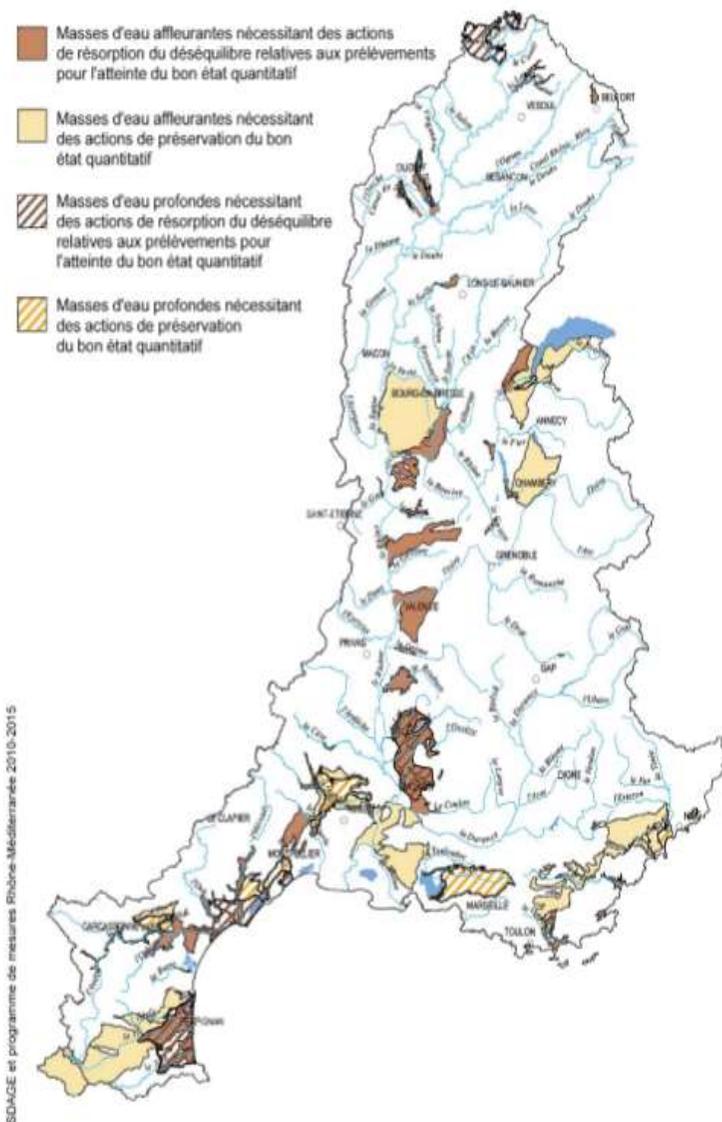
Dispositif : Gestion Qualitative de la Ressource en Eau

- ❑ Réseaux de suivi de la qualité des eaux superficielles et souterraines. Etudes de connaissance ponctuelles de la qualité de l'eau à l'échelle d'un bassin versant
- ❑ Etudes sur la présence des polluants émergents dans les eaux, leurs impacts et leurs interactions avec le milieu.
- ❑ Bancarisation des données collectées, cartographies des risques environnementaux à l'échelle des bassins versants.
- ❑ Diffusion de la connaissance, actions de communication et de sensibilisation à l'échelle d'un bassin versant

Modalités d'intervention :

- ❖ ***Bénéficiaires : Collectivités territoriales et leurs groupements, syndicats mixtes, établissements publics, organismes d'études ou de recherche, groupement d'intérêt public, sociétés d'aménagement régional, associations, associations syndicales de propriétaires, organismes privés conventionnés avec la Région,.***
- ❖ ***Etudes et actions : 0 à 40% du TTC***
- ❖ ***Réseaux de suivi : 0 à 30% du TTC (ou du HT)***

Dispositif: gestion des eaux souterraines



Suite à la démarche du **SOURSE**, la prise de conscience à l'échelle régionale de l'évolution des conditions climatiques, de l'impact des pollutions diffuses, de la forte vulnérabilité tant sur le plan quantitatif que qualitatif des eaux de surface, de l'évolution démographique donne une nouvelle vision des enjeux liés aux eaux souterraines.

Les problèmes de qualité et de quantité de cette ressource souterraine deviennent désormais un enjeu de haute priorité décliné dans tous les documents de prospective de développement et d'aménagement : SOURSE, SDAGE, Directive Cadre sur l'Eau, ...

Dispositif : gestion des eaux souterraines

- ❑ Etudes de connaissance sur le fonctionnement des aquifères et de leur vulnérabilité, des relations entre eaux souterraines et eaux superficielles.
- ❑ Suivis quantitatifs et qualitatifs.
- ❑ Diffusion et mutualisation des données.
- ❑ Actions pour la mise en œuvre et l'animation d'un réseau régional des gestionnaires d'eaux souterraines.

❑ Actions de sensibilisation

Modalités d'intervention (priorisation des interventions selon les masses d'eau souterraines concernées)

- ❖ *Bénéficiaires : Collectivités territoriales et leurs groupements, syndicats mixtes, établissements publics, organismes d'études ou de recherche, groupement d'intérêt public, sociétés d'aménagement régional, associations*
- ❖ *Etudes et actions : 0 à 30% du TTC*
- ❖ *Réseaux de suivi : 0 à 30% du TTC (ou du HT)*
- ❖ *Etudes avant travaux et travaux d'expérimentation : 0 à 30% du HT*

Dispositif: Actions émanant des travaux de l'AGORA

- Afin de poursuivre le partenariat et mettre en œuvre la stratégie du SOURCE, une Assemblée pour une gouvernance opérationnelle de la ressource en eau et des aquifères (AGORA) a été créée à l'échelle régionale. L'AGORA se veut un lieu de **construction collective**, de **partage**, d'**échanges** et de **débats** entre les acteurs de la gestion de l'eau et ceux de l'aménagement du territoire.

Elle propose la réalisation d'études et d'outils mutualisés ou de porter à connaissance pour les acteurs du territoire régional sur ces thématiques.

Il est proposé de financer sur ce dispositif les actions proposées par les commissions thématiques de l'AGORA sur **trois champs en priorité**: .

- **LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'INNOVATION ;**
- **L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ;**
- **LA COMMUNICATION ET LE PORTER À CONNAISSANCE.**